

Annexe 8 bis : Interprétation des résultats de l'analyse de la pollution de sols du site, Suez Consulting, décembre 2021

❖ **Analyses d'agressivité EUROFINs**

Résultats\Echantillon	SC1	SC2	SC3	SC4	SC5
	5.0 à 11.0 m/T	5.0 à 11.0 m/T	6.0 à 12.0 m/T	6.0 à 12.0 m/T	7.0 à 13.0 m/T
Sol	2a-2c	2a-4	2a-2b	2a-2c-2b	2b
Sulfates (SO ₄) (mg/l)	1500	1560	391	149	554
Classe d'agressivité selon NF EN 206	XA2	XA2	XA1	<XA1	XA1

Résultats\Echantillon	SC7	SC8	SC9	SC10	SC11	SC12
	9.4 à 12.9 m/T	7.8 à 8.8 m/T	7.7 à 13.7	8.0 à 13.7	8.75 à 12.75 m/T	10.2 à 15.7 m/T
Sol	2b	2a	4	4-5	5	4-3a
Sulfates (SO ₄) (mg/l)	111	121	1020	1770	187	1650
Classe d'agressivité selon NF EN 206	<XA1	<XA1	XA2	XA2	<XA1	XA2

Pour rappel, l'implantation des sondages est présentée ci-dessous.



❖ **Analyse des résultats par Suez Consulting**

Les terrains sont très fortement minéralisés avec des valeurs très importantes en sulfates et chlorures notamment. Ces concentrations sont liées à la présence de l'eau saline dans les terrains

Par contre, aucune problématique de pollution sur les échantillons bruts (pas de pollution organique).

Sur ces 11 échantillons, 7 (tous sauf SC4, SC7, SC8 et SC11) présentent des teneurs > critères ISDI sur lixiviat, donc ne peuvent pas être admis en ISDI. Il faut donc prévoir une autre filière pour la gestion des déblais (ISDI+ ou ISDND).

Les échantillons non conformes sont :

- SC1 5-11 pour fraction soluble, sulfates, fluorures
- SC4 6-12 pour fluorures
- SC5 7-13 pour fraction soluble, chlorures et plomb
- SC9 7,7-13,7 pour fraction soluble, sulfates, chlorures et plomb
- SC10 8-13,7 pour fraction soluble, chlorures et sulfates
- SC11 8,75-12,75 pour fluorures
- SC12 10,2-15,7 pour fraction soluble, chlorures et sulfates